



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Délibération du Comité de la Caisse des écoles

Nombre de Membres en exercice :
25

Séance du 30 juin 2022

Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

OBJET :

DE-CDE-22-06-1-3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 23 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. GAGNY, Mme FOURNIER .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics au 1^{er} janvier 2006 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2021 de la Caisse des écoles ;

Vu le budget supplémentaire 2021 de la Caisse des écoles,

Vu la décision modificative N° 1 2021 de la Caisse des écoles,

Vu le compte de gestion 2021 de la Caisse des écoles,

Considérant que le compte administratif 2021 est identique au compte de gestion 2021 et présente un résultat global excédentaire de 351 977,38 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 422 420,95 € et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 70 443,57 € ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le Compte administratif du budget de la Caisse des écoles pour l'exercice 2021.

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente